



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Radio

Question écrite n° 42227

### Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention et interroge M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur la suite que le Gouvernement envisage de donner en France au programme Eureka 147 dont Radio France est l'un des partenaires pour la mise en place du système DAB (Digital Audio Broadcast). Il souhaite notamment savoir si une expérimentation grandeur réelle de ce projet est prévue en France et si oui les conditions de sélection des sites retenus pour une telle expérimentation.

### Texte de la réponse

Le programme européen de recherches Eureka 147 a permis la définition d'une norme de diffusion numérique de programmes radiophoniques et de services de données. Des expérimentations en grandeur réelle sont en cours dans les principaux pays européens. Pour ce qui concerne la France, dans le cadre de la loi no 96-299 du 10 avril 1996 relative aux expérimentations dans le domaine des technologies de l'information, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a lancé un appel à candidatures pour trois « blocs » de services de radiodiffusion audionumérique par voie hertzienne terrestre en Ile-de-France dans le cadre de la décision no 96-504 du 16 juillet 1996. Conformément à l'article 1er de la loi no 96-299 du 10 avril 1996, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a saisi pour avis le ministère de la culture et le ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications, qui ont rendu des avis favorables sur les dossiers déposés. Lors de la réunion plénière du 20 décembre 1996, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a alors autorisé pour usage de la fréquence et du plan de service (programmes audionumériques et services de données) : Bloc no 1 : TDF, avec des programmes de Radio France et de RFI ; Bloc no 2 : TDF, avec des programmes privés ; Bloc no 3 : SOGETEC, avec des programmes privés. TDF a déjà commencé à émettre, et SOGETEC ne tardera pas à la faire, si bien que toute la région parisienne disposera dès cet été d'une offre d'une quinzaine de programmes radiophoniques et de services de données associés. Cette expérimentation sera suivie d'une extension aux autres régions de France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bouvard Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42227

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 août 1996, page 4345

**Réponse publiée le :** 31 mars 1997, page 1670